
COMMUNIQUÉ DE PRESSE
7 octobre 2019

**INDIGO CAPITAL RENOUVELLE SON ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET REJOINT L'INITIATIVE CLIMAT 2020 (IC20)**



Depuis 2013, Indigo Capital est signataire de la charte des Nations Unies pour la promotion des principes d'investissement responsable (UNPRI) et s'attache à mettre en œuvre les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), tant au niveau de sa société de gestion que de ses participations.

Dans le prolongement de cet engagement, Indigo Capital est heureux d'annoncer sa volonté d'accélérer sa démarche de long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille, en rejoignant l'initiative Climat 2020 (IC20), initiée par France Invest.

Lancée en novembre 2015, l'IC20 est née de la volonté des acteurs français du capital-investissement de se mobiliser afin de contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5 degrés. En tant qu'acteurs majeurs de la croissance en France, ils souhaitent, à travers cette initiative, être moteur dans la construction d'entreprises respectueuses des hommes et de leur environnement.

Par cette signature, Indigo Capital reconnaît que le changement climatique aura des effets sur l'économie, qui représentent des risques et des opportunités pour les entreprises. Indigo Capital entend ainsi se mobiliser pour participer à l'objectif de la COP21 en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille et ainsi assurer la durabilité de leur performance.

En s'engageant dans cette démarche, tant en phase d'investissement que d'accompagnement, Indigo Capital, renforce son appréciation de l'enjeu carbone des sociétés qu'elle accompagne et s'engage à faciliter la mise en place de plans d'action de réduction de ces émissions et d'adaptation au changement climatique de ces sociétés. Cette initiative vient renforcer la politique d'Indigo Capital de mesure et de valorisation des performance extra-financières des sociétés de son portefeuille.

Le Guide « Initiative Climat 2020 (IC20) » de France Invest est disponible dans son intégralité sur le site <https://www.franceinvest.eu>

A propos d'Indigo Capital – www.indigo-capital.fr

Indigo Capital SAS est une société de gestion indépendante spécialisée dans le financement obligataire, dédiée aux PME et ETI. Indigo Capital accompagne les dirigeants d'entreprise, les actionnaires familiaux et les fonds de capital-investissement dans leurs projets de réorganisation du capital et de financement de la croissance. Basée à Paris, l'équipe est composée de huit professionnels. Elle accompagne une vingtaine de sociétés en portefeuille et bâtit des solutions de financement sur mesure pour les PME et ETI. Indigo Capital couvre l'ensemble de l'Europe continentale.

Contact ESG/Développement Durable : Martin Bellé / 01.56.88.17.52 / martin.belle@indigo-capital.fr



INITIATIVE CLIMAT 2020



L'engagement des acteurs français du Capital Investissement, qu'ils investissent en capital comme en dette privée, qu'ils accompagnent les startups, les PME, les ETI comme les projets d'infrastructure.

LES ACTEURS DE LA CROISSANCE S'ENGAGENT DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La prise en compte du développement durable s'est imposée, depuis plusieurs années, comme une composante incontournable des politiques d'investissement des acteurs du Capital Investissement français. Les démarches ESG (Environnement-Social-Gouvernance) mises en œuvre, de façon concrète, dans l'exercice de leur métier d'actionnaire sont aujourd'hui largement répandues.

La signature d'engagements volontaires en France, comme la charte d'engagements des investisseurs pour la croissance, ou sur le plan international celle des PRI (Principes de l'Investissement Responsable), réunit chaque année un nombre croissant de sociétés de gestion (plus de 80 à date en France).

Conscients de leur responsabilité d'actionnaire, les signataires de l'iC20 souhaitent se mobiliser afin de contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés.

Ils reconnaissent ainsi que le changement climatique aura des effets significatifs sur l'économie mondiale, les sociétés humaines et les écosystèmes. Ils considèrent que ces conséquences généreront des risques et des opportunités pour les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Les signataires de l'iC20 s'engagent ainsi dans une démarche de long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leurs portefeuilles et à assurer la durabilité de leur performance au regard de la matérialité de cet enjeu. Cette démarche est en phase avec les préconisations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosure*) et les exigences de l'article 173 de la Loi française sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte en matière de prise en compte des risques climatiques et de transparence.

DES ENGAGEMENTS PUBLICS, CONCRETS ET MESURABLES

Les signataires de l'iC20 s'engagent ainsi à :

1. Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises

- S'engager publiquement via la signature de l'iC20.
- Diffuser l'initiative auprès des acteurs du Capital Investissement.

2. Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés

- Prendre en compte les enjeux climatiques sur l'ensemble de la période d'investissement.

3. Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance

- Réaliser une mesure progressive de l'empreinte carbone du portefeuille pour les sociétés pour lesquelles cet enjeu est matériel.
- Définir, avec le management de ces sociétés, un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique.

Plus précisément, la démarche méthodologique de l'« Initiative Climat 2020 » s'articule en 3 temps :

- En phase d'investissement : évaluation de l'enjeu carbone dans le développement futur de l'entreprise.
- Pendant la phase de détention : Sensibilisation des équipes de management aux enjeux climatiques, analyse de la matérialité des impacts carbone de l'entreprise. En fonction des enjeux, calcul approfondi et définition, avec le management de ces sociétés, d'un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique.
- Lors de la cession : valorisation des progrès significatifs réalisés.

Les signataires souhaitent partager cette méthodologie et ces engagements avec tous les acteurs de leur secteur désirant s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique.

L'iC20 - « Initiative Climat 2020 » s'inscrit pleinement dans les engagements pris par la place financière de Paris, co-signés par France Invest. Les signataires souhaitent y apporter cette contribution pragmatique et opérationnelle, afin de permettre à la classe d'actif du Capital Investissement, acteur majeur de la croissance en France, d'être moteur dans la construction d'un monde respectueux des enjeux climatiques.

Indigo Capital s'engage ainsi dans la lutte contre le changement climatique en contribuant à l'initiative Climat 2020 par :

- ✓ Le soutien et la promotion de l'initiative Climat 2020 auprès des Sociétés de Gestion de l'univers du Capital Investissement et/ou de la Dette Privée.
- ✓ Le déploiement de la démarche méthodologique de l'initiative Climat 2020 auprès des sociétés de son portefeuille.

Paris, 7 Octobre 2019



Pour Indigo Capital SAS
Cyril de Galea
Gérant



INITIATIVE CLIMATE 2020



The commitment of French Private Equity players, when providing equity or debt financing solutions to support the growth of startups, SMEs, midcaps or financing infrastructure projects.

GROWTH PLAYERS COMMIT TO THE FIGHT AGAINST CLIMATE CHANGE

In the past few years, sustainable development has become a vital component of French private equity players' investment policies. Tangible implementation of ESG (Environment-Social-Governance) practices in their duties as shareholders has become widespread.

Voluntary pledges in France, such as the Charter of Commitments for Investors in Growth or, at an international level, with the Principles for Responsible Investment, are being signed each year by a growing number of management companies (more than 80 to date in France).

Aware of their responsibility as shareholders, the IC20 signatories decided to unite and take action by making their own contribution to the COP21 objective of limiting global warming to two degrees Celsius.

They thus recognize that climate change will have significant impacts on the global economy, human societies and ecosystems. They acknowledge that these consequences will generate both risks and opportunities for the companies in which they invest.

The IC20 signatories are thus committing to a long-term policy to reduce the greenhouse gas emissions of their portfolio companies and secure sustainable performance by considering the full extent of the issue. The policy is in line with the TCFD recommendations (Task Force on Climate-related Financial Disclosure) and the expectations of Article 173 of the Energy Transition for Green Growth French Act regarding climate risks and transparency.

PUBLIC, CONCRETE AND MEASURABLE COMMITMENTS

The iC20 signatories are committed to:

1. Recognizing that climate change will have effects on the economy which represent risks and opportunities for businesses

- Engaging publicly through the signature of the iC20.
- Spreading the initiative among Private Equity stakeholders.

2. Joining forces to make their own contribution to the objective of COP21 of limiting global warming to two degrees

- Including climate issues in the investment process;

3. Contributing to reduce the greenhouse gas emissions of their portfolio companies and ensuring performance sustainability

- Carrying out gradual carbon footprint assessment of carbon-material companies.
- Defining with management of the companies an emissions reduction action plan and climate change transition measures for these companies.

More specifically, the Initiative Climate 2020's methodological approach comprises three stages:

- During the investment phase: Assessment of carbon impact on the company's future development.
- During the holding phase: Climate change awareness-raising for the management teams; full corporate carbon impact analysis. Based on the challenges, a thorough calculation followed by the definition of an action plan to reduce emissions and adapt to climate change.
- During the disposal phase: capitalize on significant improvements made and major progress achieved.

The signatories wish to share both the methodology and the commitments with all sector players that wish to participate in the fight against global warming.

The iC20 – “Initiative Climate 2020” is an integral part of the pledges that were undertaken by the Paris financial market and co-signed by France Invest. The signatories wish to make this pragmatic and operational contribution to enable the Private Equity asset class, a major growth player in France, to be a driving force in building a climate-conscious world.

Indigo Capital is committed to fight against climate change by contributing to the Initiative Climate 2020 and:

- ✓ Supporting and Promoting the Initiative Climate 2020 with the Private Equity and/or Private Debt fund managers.
- ✓ Deploying the methodological approach of the Initiative Climate 2020 in its portfolio companies.

Paris, October 7th, 2019



For Indigo Capital SAS
Cyril de Galea
Managing Partner